



Cabinet du Président

Cabinet

Cabinet-Mission Coopération Internationale

Affaire suivie par : Cédric LE BRIS
Poste: 79 94

2014-CP-5056

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 mai 2014

**POLITIQUE B07 AIDER AU DÉVELOPPEMENT ET SOUTENIR LA
DYNAMIQUE YVELINOISE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

**CONVENTION ANNUELLE DE COOPÉRATION
2014-1 AVEC LA PRÉFECTURE DE BLITTA (TOGO)**

Code	B0701		
Secteur	Coopération		
Programme	Yvelines, partenaires du développement		
<i>Données financières</i>	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	
Enveloppes de financement	CP	CP	CP
Montant actualisé	1 647 422 €	392 618 €	
Montant déjà engagé	413 827 €	214 861 €	
Montant disponible	1 233 595 €	177 757 €	
Montant réservé pour ce rapport	37 338 €	16 293 €	

Dans le cadre de sa coopération avec la Préfecture de Blitta (Togo), le Département des Yvelines va poursuivre son soutien aux activités de développement de l'agriculture. Un premier programme, d'un montant global de 229 000€ dont 181 772€ ont été financés par le Département, a débuté en 2010 et s'est achevé en 2013. Un nouveau programme, mis en œuvre comme le précédent par une ONG togolaise spécialisée dans le domaine, est proposé, représentant un budget prévisionnel de 255 500€ sur trois ans, dont 146 484€ sont sollicités auprès des Yvelines. Pour cette première année d'exécution, il conviendrait de mobiliser 53 631€.

I. LA COOPERATION AVEC LA PREFECTURE DE BLITTA.

Accord de coopération		Coopération Blitta (Togo)	
Date de signature de l'accord-cadre :	2007 (renouvellement en 2012)		
Collectivité partenaire :	Conseil de Préfecture de Blitta		
Type de coopération :	Indirecte (opérateur : Union des communes du Togo)		
Autres partenaires dans le pays :	ONG Entreprises, territoires et développement (ETD) - Direction préfectorale de la santé		
Autres partenaires en France :	Institut de la Formation Sociale des Yvelines (IFSY)		
Domaines de coopération	Education	Rénovation et construction de collège	
	Santé	Développement des infrastructures sanitaires de proximité - Protection de la femme et de l'enfant	
	Gouvernance	Dotation du Conseil de préfecture en infrastructures et équipements	
	Secteur primaire	Structuration et renforcement des filières de production de riz et de maïs (2010-2013) - Gouvernance concertée pour le développement agricole (2014-2016)	
	Frais administratifs	Volontaire de solidarité internationale et missions	
Financements départementaux	Total des engagements depuis la signature de l'accord	Montants déjà versés	Présent rapport
Education	77 292,00 €	77 292,00 €	
Santé	117 605,18 €	117 605,18 €	
Gouvernance	30 157,00 €	30 157,00 €	
Secteur primaire	210 622,00 €	210 622,00 €	53 631,00€
Autres (multisectoriel)	5 421,00 €	5 421,00 €	
Frais administratifs	56 944,88 €	43 002,45 €	
Total	498 042,06 €	484 099,63 €	53 631,00 €
Subventions obtenues pour cet accord	2010-2012 : cofinancement du Ministère des affaires étrangères pour toutes les actions au Togo		

La coopération entre le Département des Yvelines et la Préfecture de Blitta a été initiée en 2007. La Préfecture est l'une des trois collectivités avec laquelle le Département s'est engagé au Togo, les deux autres étant la commune d'Anèho et la Préfecture des Lacs. Entre 2007 et 2011, la coopération a été mise en œuvre par un maître d'ouvrage délégué, l'Union des communes du Togo.

Depuis 2012, un marché de prestation de services d'ordres administratif, technique et financier a été conclu entre le Département et l'Union des communes du Togo. L'UCT reçoit dans le cadre de ce marché les fonds mobilisés par le Département des Yvelines, qui exécute soit directement soit en contractualisant avec des tiers les actions prévues dans les conventions

annuelles. Afin de suivre au mieux le déroulement des projets, le Département dispose par ailleurs d'un Volontaire de solidarité internationale au Togo.

Suite au renouvellement de la convention-cadre de coopération avec la Préfecture de Blitta en 2012, pour une durée de quatre ans, les domaines de coopération retenus sont :

- Appui aux groupements de producteurs agricoles de la Préfecture dans la perspective de l'aménagement du territoire et du développement économique de la Préfecture de Blitta ;
- Appui aux politiques de développement économique et artisanal ;
- Amélioration des conditions d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la propreté ;
- Appui à l'amélioration des infrastructures d'éducation primaire et secondaire ;
- Renforcement des moyens du Conseil de préfecture.

II. BILAN DE L'ANNEE 2013.

Le rapport annuel 2013 a été remis par la Préfecture début avril. Des actions ont été réalisées dans le cadre de conventions signées en 2011 et 2012 (reliquats) et une nouvelle convention 2013-1 avait été conclue le 12 juillet 2013. Globalement, le budget prévisionnel de l'année 2013 s'élevait à 66 223€.

Les activités menées ont concerné :

- La finalisation du programme « santé », qui visait à doter des centres de santé ruraux de centres d'hébergement temporaire pour permettre aux femmes enceintes de rester à proximité des centres de santé dans les jours précédant l'accouchement, et de logements pour les infirmiers en zone rurale afin de leur offrir des conditions de travail décentes. En 2013, les dernières dépenses portaient sur l'achat de lits d'hospitalisation ;
- La finalisation du programme « développement des filières de production et de commercialisation du riz et du maïs », projet initié en 2010 et mené par l'ONG ETD dans le cadre d'une convention avec la Préfecture de Blitta. Il s'agissait notamment d'aménager 15 hectares supplémentaires de surface cultivable pour le riz, et de construire un local pour accueillir une activité de provende (transformation des résidus des récoltes de maïs et de riz en aliments pour bétail).

En termes de bilan financier, 52 406€ ont été dépensés par l'UCT, mandataire des fonds du Département et de la Préfecture, dont 8 609€ pour le programme santé, 42 564€ pour le programme « agriculture » et 1 233€ en actions diverses. Fin 2013, des dépenses restaient à solder pour le programme santé (1 830€) et agriculture (11 308€) : elles sont réinscrites à la convention 2014-1 pour être soldées cette année. Du côté des ressources, la Préfecture de Blitta n'a pas intégralement versé sa contribution promise pour 2013, 476€ restent à verser en 2014. Au niveau du bilan global, 678€ restent libres de toute affectation et constituent le reliquat disponible à reporter en 2014 (hors contribution attendue de la Préfecture).

III. PROJET DE CONVENTION 2014-1.

Outre l'achèvement des deux programmes pour les montants indiqués dans la partie précédente, la Préfecture de Blitta a confirmé au Département son souhait de poursuivre ses efforts en matière de soutien aux activités agricoles, qui représentent le principal secteur

d'emploi et de richesse de son territoire. A sa demande, ETD a élaboré un nouveau programme d'intervention pour une durée de 24 mois (trois exercices budgétaires) dont l'objectif est de promouvoir le partenariat entre le Conseil de préfecture et les acteurs économiques de la filière agricole. Le budget prévisionnel du programme est de 255 476€ : 146 484€ sont sollicités auprès du Département des Yvelines, 6 860€ seront apportés par la Préfecture de Blitta, le reste étant financé par la Fondation de France, une entreprise locale et une association française.

Ce nouveau projet devrait permettre :

- La création d'un cadre de concertation entre la collectivité et les acteurs économiques, dont les discussions seront alimentées par des diagnostics effectués dans les zones de production agricole. Le Conseil de préfecture bénéficiera, dans le cadre de ce projet, d'un emploi temporaire devant lui permettre d'assurer l'animation et le suivi des discussions ;
- La formalisation d'une stratégie d'intervention pour le Conseil de préfecture en matière de développement agricole, qui pourrait servir de référence pour la poursuite de la coopération après 2016 ;
- La mise en place d'un mécanisme de garantie bancaire par le Conseil de préfecture, en partenariat avec une institution de micro-finance, afin de favoriser la réalisation de micro-projets de développement agricole au niveau des villages ;
- La création d'un fonds géré au niveau de la collectivité pour investir dans des infrastructures structurantes (petits marchés, pistes villageoises,...) ou de production collective (coopératives de transformation...).

Pour l'année 2014, le coût prévisionnel du programme est de 113 508 €.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	En euros	RECETTES	En euros
Fonctionnement équipe technique dédiée	30 204	Préfecture de Blitta 2014	2 287
Appui au fonctionnement du cadre de concertation	2 287	ETD 2014	26 021
Coûts administratifs et divers	12 110	CG78 2014	16 293
S/total	44 601	S/total	44 601
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	En euros	RECETTES	En euros
Equipement équipe technique dédiée	15 550	ETD 2014	30 891
Appui à l'investissement	53 357	CG78 2014	38 016
S/total	68 907	S/total	68 907
TOTAL	113 508	TOTAL	113 508

Au vu de ces éléments, le budget prévisionnel de la convention annuelle de coopération entre le Département des Yvelines et la Préfecture de Blitta peut donc s'établir de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	En euros	RECETTES	En euros
Programme ETD 2010-2013	476	Créance Préfecture de Blitta	476
Programme ETD 2014-2016	18 580	Préfecture de Blitta 2014	2 287
		CG78 2014	16 293
S/total	19 056	S/total	19 056
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	En euros	RECETTES	En euros
Construction cases d'attente	1 830	Reliquat 2013	13 340

Programme ETD 2010-2013	10 832	CG78 2014	37 338
Programme ETD 2014-2016	38 016		
S/total	50 678	S/total	50 678
TOTAL	69 734	TOTAL	69 734

La contribution du Département des Yvelines correspond sera versée sur le compte bancaire de l'UCT en deux fois :

- 80% à la signature de la convention ;
- le solde après remise d'un rapport intermédiaire justifiant de dépenses représentant au moins 50% du montant prévisionnel du budget de la convention.

IV. PROPOSITION.

Au vu des éléments présentés dans ce rapport, je vous invite à m'autoriser à signer la convention de coopération 2014-1 entre le Département et la Préfecture de Blitta jointe à la délibération et à attribuer une subvention globale à l'Union des communes du Togo, gestionnaire de fonds de cette coopération, de 53 631 €, dont 16 293 € en fonctionnement, et 37 338 € en investissement.